

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ALIOUA	KAHINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04
ANGERS LESSARD	MAXIME	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-06-30
ANTUNES REZENDE	NICOLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
ARCHAMBAULT	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-05-30
ARCHAMBAULT	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-30
BAHRI	MOHAMED AZIZ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-06
BARRIAULT	MICKAEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2022-07-01
BEAUVAIS	CORINNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-05
BÉDARD	NATHALIE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-01
BELANGER	GUYLAINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-04
BENABDELLAH	KAMELIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-29
BENABDERRAHMANE	SABRIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
BENHAYOUN	ABDERRAZZAK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-07
BENMESBAH	ARSLANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC..	2022-06-29
BOILY	JONATHAN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-01
BOISCLAIR	ANDRÉ	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2022-07-01
BOUCHARD	SANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
BOUDREAU	STÉPHANIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-04
BOUDREAULT	LOUIS-PHILIPPE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-06-06
BRETON	GENEVIÈVE	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-07-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CARPENTIER	ROBERT	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-06-29
CHAALAL	FERIEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-07-04
CHARBONNEAU GENEST	ANTOINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-04-25
COHEN	MARLEE	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-06-23
COLLERETTE	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
DAIGLE	VIVIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
DANIS	MEGAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
DENNENAY	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-01
DURAND	MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-07
FORTIN	JONATHAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
FRANÇOIS	JERRY	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
GIGUERE	NICOLAS	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2022-07-08
HAIK	HEKMAT	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-07-01
IERFINO	ISABELLE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-07-01
INGOLD	MIRIAM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-05-27
JANELLE	ANDRÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04
KEMMOUNE	SAMIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-29
LAUZIÈRE	MÉLANIE	KALEIDO CROISSANCE INC. / KALEIDO GROWTH INC.	2022-07-01
LAVOIE	STÉPHANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04
LE LAN	CHRISTINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-01
L'ITALIEN-BÉLAND	SÉBASTIEN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
LORTIE	ÉRIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-03

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MAJOR	MYLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-07
MAKHOULIAN	ARINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-06-21
MBEMBA	MARIE NORA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-28
MERCURE	STÉPHANE	SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE	2022-06-30
MIKHAEL	SANDRA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-07-11
MONTCALM	ÉLIZABETH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-23
NABHAN	ELIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-07-08
NAJIH	ILYASSE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-06-18
PATEL	SNEHA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-07-11
PELLETIER	FRANCIS	BENEVA INC.	2022-07-05
PELLETIER	DOMINIQUE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-07-04
PHILIPPE	EMMANUEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-06-30
POMERLEAU	LUCIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-06-30
PRIEUR	PIERRE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC..	2022-06-30
PRINCE-CLOUTIER	JULIEN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-06-23
RAYMOND	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
RIVARD	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-01
ROBERGE	LAURENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04
ROSS	RAYMONDE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-06-30
ROY	MARIE-CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-08
SABOURIN	KARINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-07-11
SAVOIE	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-30
SEVIGNY	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-07
SONDHOO-ADOLPHE	MARIE CLAIRE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SPENSIERI	VINCENZINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-07-05
ST II	KLUCK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-06-23
ST-AMOUR	VINCENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-01
ST-HILAIRE	WILLIAM	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2022-07-04
ST-JEAN	LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04
SUKOSD	JAMES	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-07-08
TAVANO	PAOLO	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-06-23
VERISSIMO	JULIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-07
VILLENEUVE	MARC-ANDRÉ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-07-04

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines		Mentions spéciales
1a	Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b	Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a	Assurance collective de personnes	
2b	Régime d'assurance collective	
2c	Régime de rentes collectives	
3a	Assurance de dommages (Agent)	
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a	Assurance de dommages (Courtier)	
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a	Expertise en règlement de sinistres	
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a	Planification financière	
16a	Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103388	BLAIS, HÉLÈNE	3b	2022-07-08
108731	DAIGLE, VIVIANE	6a	2022-07-11
115958	HAIK, HEKMAT	6a	2022-07-07
115958	HAIK, HEKMAT	2a	2022-07-07
115958	HAIK, HEKMAT	1a	2022-07-07
116305	HÉBERT, PIERRE	2a	2022-07-08
116305	HÉBERT, PIERRE	1a	2022-07-08

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
120185	LAVOIE, STÉPHANE	6a	2022-07-07
122061	LORTIE, ÉRIC	6a	2022-07-11
123256	MATHIEU, ALAIN	1a	2022-07-12
123917	MIKEM, MARTIN	1a	2022-03-03
124369	MORIN, ANDRÉ	1a	2022-01-20
133102	TREMBLAY, NATHALIE	3a	2022-07-11
147171	ALLARD, JOANNE	3a	2022-07-08
147756	MERCIER, CÉLINE	6a	2021-12-14
150342	PELLERIN, RENÉE	3b	2022-07-11
152250	ROY, SYLVIE	1a	2022-07-11
156452	LEBRETON, ROSA	3a	2022-07-12
158036	OUELLET, CAROLE	4a	2022-07-11
161093	BOUCHER, JOCELYNE	2b	2022-07-06
161548	MÉNARD, HUGUES	1a	2022-07-12
165063	FRANCO, RADY	6a	2022-07-06
167216	BÉDARD, NATHALIE	6a	2022-07-07
173951	SAVARD, MÉLISSA	3b	2022-07-07
174483	BISSENETTE, MARTINE	16a	2022-07-06
178254	RAIDI, VICTORIA	4a	2022-07-07
182281	MCLAUGHLIN, MARIE-CLAUDE	5a	2022-07-08
185194	SOUAKER, FATHI	1a	2022-07-07
187549	DEVIN, MARIE-PIER	4b	2022-07-08
191127	PHILIPPE, EMMANUEL	6a	2022-07-06
193849	BENBARKAT, KAHINA	6a	2022-07-11
198613	ORSINI, BRUNO	5a	2021-12-21
201462	ALVES, CARINA	5a	2022-07-08
204653	GIARD-CHOINIÈRE, LUDOVIC	6a	2022-07-06
207036	TANNOUS, JACQUELINE	1a	2022-07-12
207185	NICOLAS, WISSAM	1a	2022-07-12
208742	DUNHAM, JULIE ANNE	3b	2022-07-12
210621	BOUCHER, ESTHER	3a	2022-07-06
212304	AIT-OUARAB, MANEL	16a	2022-07-12
213801	DUPONT, NANCY	4a	2022-07-07
214638	GIGUERE, NICOLAS	2a	2022-07-12
214638	GIGUERE, NICOLAS	1a	2022-07-12
215711	BERNIER, VINCENT	1a	2022-07-11
218143	DUBÉ, PIERRE-LUC	3a	2022-07-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
220155	TREMBLAY, YANNICK	1a	2022-07-07
223369	CANAL-JANVIER, PATRICIA	4b	2022-07-11
226170	NÉRON, LAURIE	4a	2022-04-25
226641	CARON, ISABELLE	4b	2022-07-06
226953	ST-CYR, STÉPHANE	1a	2022-07-11
227797	DIONNE, EMILIE	1a	2022-07-12
228028	BLAIS, JÉRÉMIE	3b	2022-07-11
228185	TRÉPANIÉ, DAVID	1a	2022-07-07
229350	NELZY, JEAN	16a	2022-07-11
229941	PELLERIN, DOMINIQUE	2b	2022-07-11
231529	MYRTHIL, MAUDELEINE	1a	2022-07-11
232709	LEBLANC, NATHALIE	4b	2022-07-12
233341	THERIAULT, JÉRÉMIE	4b	2022-07-08
235308	BALLESTER, ERICO	16a	2022-07-07
235944	SINNIAH, SUGUMARAN	16a	2022-07-12
237943	DUCTAN, THIERRY	16a	2022-07-06
238741	MALTAIS, MARIE-LOU	16a	2022-07-12
239436	DORAIS, MARCO	1a	2022-07-11
239515	MATTEAU, FÉLIX-ANTOINE	1a	2022-07-12
240025	SAVOIE, ARNAUD	3b	2022-07-11
240469	RODRIGUE, JORDAN	3b	2022-07-11
240805	PELLETIER, SAMUEL	1a	2022-07-12
241850	DIJKMAN, SHAYNE	3b	2022-07-11
242467	ST-JEAN, STEPHANE	2b	2022-07-11
242467	ST-JEAN, STEPHANE	1a	2022-07-11
243572	ARCHI, CHINWEOKE	3b	2022-07-11
244378	PHAN, FRÉDÉRIC	1a	2022-07-12
244793	AHMED, TAHIYA	3b	2022-07-11
245154	MELANSON, SHANNA	3b	2022-07-12
245345	LONG BELAIR, ALEXANDRE	1a	2022-07-11
245695	MEIDANI, MASOOD	1a	2022-07-06
246251	BOUCHARD, SYLVIE	1a	2022-07-11
246535	DRAPEAU, JESSYCA	4b	2022-07-11
246720	GAGEA, LAURA	3b	2022-07-12
247054	KEITA, CHARLES-ALEXANDRE	3b	2022-07-08
247351	GABALLAH, SYLVIA	3b	2022-07-12
248081	LI, XINRUN	3b	2022-07-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
248874	LAKOUES, IMANE YSLAM	3b	2022-07-11
249192	ROBICHAUD, MARC-ANDRÉ	3b	2022-07-07
249732	SOGOBA, TINZANGA ABEL	3b	2022-07-06
250046	POLIN, MOHAMMAD JAVED	3b	2022-07-12
250231	RÉMY, SOPHIA	3b	2022-07-11
250359	OTTE, MARIANNE	3b	2022-07-11
250394	CESAIRE, JEREMIE	3b	2022-07-11
250443	CHARTRAND, EMILIE	4b	2022-07-06
251249	TREMBLAY, SIMON	1a	2022-07-11

### Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	

2b	Régime d'assurance collective
2c	Régime de rentes collectives
3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
117737	LABELLE, JEAN	5a	2022-07-01
117772	LABERGE, JUDITH	5a	2022-07-01
118007	LACHANCE, MICHEL	1a	2022-07-01
118298	LAFONTAINE, JEAN-FRANÇOIS	6a	2022-07-01
118353	LAFRAMBOISE, JOSÉE	6a	2022-07-01
118440	LAGIMONIERE, MARIO	1a	2022-07-01
118496	LAJEUNESSE, MARTIN	2a	2022-07-01
118532	LALANCETTE, LYNE	4a	2022-07-01
118650	LALUMIÈRE, JOHANNE	3a	2022-07-01
118746	LAMBERT, MARIO	6a	2022-07-01
118761	LAMBERT, RICHARD	1a	2022-07-01
118761	LAMBERT, RICHARD	2a	2022-07-01
118831	LAMOTHE, DANIEL	1a	2022-07-01
118916	LANDRY, ALAIN	1a	2022-07-01
119089	LANGLOIS, CHRISTIAN	3a	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
119134	LANGLOIS, RAYMOND	1a	2022-07-01
119261	LAPLANTE, CLAUDE	1a	2022-07-01
119311	LAPOINTE, CHRISTINE	4a	2022-07-01
119385	LAPOINTE, PAULINE	1a	2022-07-01
119477	LAREAU, JEAN	5a	2022-07-01
119561	LAROCHE, SYLVIE	4a	2022-07-01
119699	LAROUCHE, STEEVE	3a	2022-07-01
119790	LAUGHLIN, RONALD	1a	2022-07-01
119790	LAUGHLIN, RONALD	2a	2022-07-01
119797	LAURENCELLE, GILBERT	1a	2022-07-01
119814	LAURIER, SIMON	6a	2022-07-01
120020	LAVIOLETTE, DIANE	4a	2022-07-01
120040	LAVOIE, CHANTALE	2a	2022-07-01
120040	LAVOIE, CHANTALE	1a	2022-07-01
120046	LAVOIE, CLAUDE	1a	2022-07-01
120083	LAVOIE, GUY	1a	2022-07-01
120128	LAVOIE, LOUISE	1a	2022-07-01
120176	LAVOIE, RODRIGUE	4a	2022-07-01
120272	LEBEL, DIANE	4a	2022-07-01
120285	LEBEL, LOUIS-FRANCIS	3a	2022-07-01
120350	LEBLANC, GINETTE	4a	2022-07-01
120526	LECLERC, HERVÉ	1a	2022-07-01
120791	LEFEBVRE, JOËL	1a	2022-07-01
120824	LEFEBVRE, RICHARD	1a	2022-07-01
120899	LÉGARÉ, SUZIE	4c	2022-07-01
121268	LENGVARI, CHRISTINE	1a	2022-07-01
121431	LESSARD, DANICK	2c	2022-07-01
121482	LESSARD, MARC	1a	2022-07-01
121548	LETENDRE, MICHEL	1a	2022-07-01
121599	LEVASSEUR, ANDRE	1a	2022-07-01
121599	LEVASSEUR, ANDRE	2a	2022-07-01
121649	LEVERT, ANDRÉ	4a	2022-07-01
121654	LÉVESQUE, AGATHE	6a	2022-07-01
121728	LÉVESQUE, KATHLEEN	1a	2022-07-01
121867	LIBERGE, CLÉMENT	1a	2022-07-01
121879	LILLEY, NICOLE	5a	2022-07-01
121902	LIRETTE, GINETTE	1a	2022-07-01
121908	LISI, JACKIE	4a	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
122063	LORTIE, JEAN	4a	2022-07-01
122103	LUCAS, RAYMONDE	1a	2022-07-01
122107	LUCKI, SYLVIE	6a	2022-07-01
134844	LANTEIGNE, GÉRARD	2a	2022-07-01
134844	LANTEIGNE, GÉRARD	1a	2022-07-01
135315	LECLERC, BERNARD	1a	2022-07-01
135315	LECLERC, BERNARD	2a	2022-07-01
135570	LOISELLE, YVES	5a	2022-07-01
136224	LECHASSEUR, LUCIE	6a	2022-07-01
136517	LANGLOIS, MICHEL	4a	2022-07-01
136668	LIND, MAËVA	5a	2022-07-01
137271	LAVIGNE, SYLVIE	5a	2022-07-01
137753	LAFLAMME, MARLÈNE	5a	2022-07-01
138342	LABRANCHE, ANDRÉ	5a	2022-07-01
138437	LAVOIE, SERGE	5a	2022-07-01
139071	LETTRE, NATHALIE	6a	2022-07-01
140311	LEBLOND, STEPHANE	1a	2022-07-01
140311	LEBLOND, STEPHANE	6a	2022-07-01
140681	LANGLOIS, JACINTHE	5a	2022-07-01
141313	LAFRANCE, NANCY	2b	2022-07-01
141420	LEMIEUX, ROGER	4b	2022-07-01
142600	LEVY, LAURENCE	6a	2022-07-01
144264	LONGPRÉ, MICHEL	1a	2022-07-01
145041	LAVIOLETTE, NATHALIE	3a	2022-07-01
147984	LOISELLE, KIM	1a	2022-07-01
148894	L'ABBÉE, ERIC	1a	2022-07-01
150235	LAVOIE, SYLVIE	1a	2022-07-01
150257	LÉVESQUE, PHILIPPE	1a	2022-07-01
150257	LÉVESQUE, PHILIPPE	2b	2022-07-01
151720	LECLERC, CARL ANDRÉ	4a	2022-07-01
153139	LAFLEUR, SONIA	5b	2022-07-01
153884	LAPOINTE, NORMAND	1a	2022-07-01
154010	LECLAIR, SONIA	1a	2022-07-01
156302	LE, QUAN	1a	2022-07-01
156324	LE, BICH KHUE	1a	2022-07-01
156619	L'ANGLAIS, HUGH	4a	2022-07-01
160011	LU, MICHELLE	1a	2022-07-01
160011	LU, MICHELLE	2b	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
160335	LUCCISANO, SONIA	6a	2022-07-01
161632	LAROUCHE, HÉLÈNE	4a	2022-07-01
162394	LALONDE, LINDA	3b	2022-07-01
162457	LESIÈGE, DANIELLE	4b	2022-07-01
163321	LEMAY, PATRICIA	3a	2022-07-01
164026	LORD, MARIE-CLAUDE	3b	2022-07-01
165472	LAROCQUE-BOLDUC, DOMINIC	1a	2022-07-01
166769	LAPERRIÈRE, MARTIN	1a	2022-07-01
167242	LECOMPTE, CYNTHIA	4a	2022-07-01
167669	LESSARD, MARLENE	3b	2022-07-01
168258	LAUZIÈRE, MÉLANIE	1a	2022-07-01
170819	LI, MEI	1a	2022-07-01
171998	LALANCETTE, DIANE	4b	2022-07-01
172246	LANOIE, PATRICK	4a	2022-07-01
172293	LAMOUREUX, DONALD	1a	2022-07-01
173087	LAROSE, CHRISTINE	4a	2022-07-01
173175	LAPORTE, VALÉRIE	3b	2022-07-01
174463	LAPLANTE, MILLKY	3b	2022-07-01
174971	LEBRASSEUR-ARCAND, KIM	2c	2022-07-01
176576	LAPOINTE, SÉBASTIEN	4c	2022-07-01
177165	LÉVESQUE, JESSICA	3b	2022-07-01
177548	LAFORREST, LYNE	5b	2022-07-01
178497	LAURIN, CAROLINE	5b	2022-07-01
179601	LETARTE, DAVE	1a	2022-07-01
180119	LANGLOIS, DANY	3a	2022-07-01
180447	LECLERC, LAURA	3a	2022-07-01
180486	LUCHT, BRAM	6a	2022-07-01
180486	LUCHT, BRAM	1a	2022-07-01
182140	LAJOIE, MARIE-EVE	4b	2022-07-01
182335	LACROIX-VACHON, YAN	4b	2022-07-01
182498	LAPOINTE, VIVIANN	5a	2022-07-01
182549	LIZOTTE, JESSICA	4b	2022-07-01
182601	LEMIRE, PATRICIA	3a	2022-07-01
184063	LEVINE, ROBERT	1a	2022-07-01
184817	LAMOUREUX, EMILIE	4a	2022-07-01
184827	LANDRY, OLIVIA	6a	2022-07-01
185003	LAZREG, LEILA	5a	2022-07-01
185977	LARUE, MICHEL	1a	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
186456	LEBLANC, JOHANNE	3b	2022-07-01
188298	LÉVESQUE BOUCHARD, MYRIAM	5b	2022-07-01
188853	LEE, DARREN JAMES WILLIAM	1a	2022-07-01
189922	LEVESQUE OUELLET, CASSANDRE	3b	2022-07-01
189967	LAZO ROSALES, MARITZA MARGARITA	4b	2022-07-01
192261	LEDOUX, CHARLES-OLIVIER	6a	2022-07-01
192261	LEDOUX, CHARLES-OLIVIER	1a	2022-07-01
192548	LUPIEN, MARTIN	2b	2022-07-01
192744	LEBLOND, FRANÇOIS	1a	2022-07-01
192926	LEVASSEUR, JEAN-PHILIPPE	1a	2022-07-01
193378	LESSARD, YANNICK	3b	2022-07-01
194149	LEBLANC, HÉLÈNE	4b	2022-07-01
194274	LEMAY, MATHIEU	6a	2022-07-01
194945	LADHA, ASHIK AZIM	1a	2022-07-01
195030	LONGPRÉ, SOPHY	3b	2022-07-01
195583	LACHANCE, MAXIME	3b	2022-07-01
196870	LACHARITY, SANDRA	3b	2022-07-01
197486	LEFRANÇOIS, PHILIP	1a	2022-07-01
197628	LACHANCE, JEAN-FRANÇOIS	5b	2022-07-01
198568	LEBEL, LOUIS	6a	2022-07-01
199063	LALANNE, MARIE FAIZAH	3b	2022-07-01
200968	LAUZON, CHARLES	3b	2022-07-01
201109	LEMOY, DANIELLE	3b	2022-07-01
202227	LAÏDI, ZAHIR	1a	2022-07-01
202531	LEBEAU, PRISCILLA	3a	2022-07-01
202604	LEJARS-NIÉGER, BÉRÉNICE	1a	2022-07-01
203105	LAGACÉ-CARTER, MAXIME	6a	2022-07-01
203173	LEPAGE, BERNARD	1a	2022-07-01
203686	LESSARD, JULIE	1a	2022-07-01
205787	LEBLANC, MARIE-PIER	4a	2022-07-01
206313	LEBEL, RENE	5b	2022-07-01
207141	LEBLANC, CHRISTIAN	3b	2022-07-01
207625	LESSARD, MARIE HÉLÈNE	1b	2022-07-01
207710	LEVESQUE, PATRICK	1a	2022-07-01
208420	LANGLOIS, MIREILLE	3b	2022-07-01
208627	LALONDE HOULE, MARIE-KIM	4a	2022-07-01
208644	LAURIAULT, KIM	1a	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
210299	LEBEAU, SEBASTIEN	1a	2022-07-01
210607	LELIEVRE, JULIE	4a	2022-07-01
210664	LACHANCE, ALEX	1b	2022-07-01
211109	LATELLA, ELISA	6a	2022-07-01
211157	LOISEAU, PIERRE RICHARD	1a	2022-07-01
211581	LA SERRA, MARCO	6a	2022-07-01
212217	LEBLANC, AUDRÉANNE	6a	2022-07-01
212939	LACHANCE, JÉRÔME	1a	2022-07-01
213483	LECLAIR-CÉLESTIN, ELARIE	4b	2022-07-01
213565	LY, AMADOU	3b	2022-07-01
213802	LEVESQUE, MARIE-FRANCE	1b	2022-07-01
213852	LABERGE, FRANCOIS	1a	2022-07-01
214707	LAPORTE, ÉDOUARD	4b	2022-07-01
215559	LACHAPELLE, STEEVE	6a	2022-07-01
216029	LÉPINE, MARIO	1a	2022-07-01
216029	LÉPINE, MARIO	6a	2022-07-01
216138	LAKO, BLAISE	1a	2022-07-01
216181	LALIBERTÉ, JEAN PHILIPPE	1a	2022-07-01
216323	LIMOGES, JEAN-PHILIPPE	16a	2022-07-01
216888	LUPOS, GENESA	1a	2022-07-01
216917	LEVESQUE, ANNE-ÉLYSE	4a	2022-07-01
217780	LECLERC, JOSEE	4a	2022-07-01
218503	LAPOLICE, SONYA	1a	2022-07-01
218862	LACOMBE-PETIT, DANY	4b	2022-07-01
219082	LOFTHOUSE, DANIELLE	4c	2022-07-01
219207	LIGUORI, CARLO	3a	2022-07-01
219390	LEHOUX, NATHALIE	1a	2022-07-01
219644	LAMONTAGNE, PIERRE- LUC	3b	2022-07-01
219819	LAFLEUR, SOPHIE	6a	2022-07-01
219893	LEFEBVRE, CATHERINE	1a	2022-07-01
219896	LAMOUREUX, LOUIS	4a	2022-07-01
220018	LARRIVÉE, MAXIME	3b	2022-07-01
220399	LANTHIER, STEVE	3b	2022-07-01
220443	LEVERT-BOIREAU, EMMA	6a	2022-07-01
220584	LÉPINE, VALÉRIE	1b	2022-07-01
220680	LAPIERRE ROY, JESSICA	1a	2022-07-01
220680	LAPIERRE ROY, JESSICA	2a	2022-07-01
221362	LAFRANCE, BENOIT	5b	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
221412	LANGLADE CARON, SARAH	4b	2022-07-01
222436	LUCIA, FRANCO	1a	2022-07-01
222778	LAYMAN, MARK	3b	2022-07-01
222901	LAMOTHE, MAXIME	1a	2022-07-01
223214	LAFLÈCHE, STÉPHANE	2b	2022-07-01
223632	LEMIRE MATHIEU, CLAUDIE	6a	2022-07-01
223649	LABRECQUE, MARIE-ANDRÉE	3a	2022-07-01
223757	LEGROS, MARIE-LUNE	1b	2022-07-01
224135	LASNIER-LEDUC, ANTOINE	5a	2022-07-01
224484	LAGLOIRE, ISABELLE	4b	2022-07-01
224486	LAPLANTE-LAVOIE, JONATHAN	1a	2022-07-01
224730	LAPOINTE, CHRISTINE	1a	2022-07-01
224886	LEMUS, ÉRIC	1a	2022-07-01
225174	LEMIEUX, ALEXIS	3b	2022-07-01
225354	LIZÉ, MÉLISSA	4b	2022-07-01
225843	LAFRANCE, MIREILLE	6a	2022-07-01
226576	LABRECHE, GRACE	4b	2022-07-01
226633	LARIVÉE-FAVRON, VIRGINIE	3b	2022-07-01
226713	LEBEL-NERON, VANIE	3b	2022-07-01
227564	LAMBELIN, CAMILLE	2b	2022-07-01
227564	LAMBELIN, CAMILLE	1a	2022-07-01
227683	LALIBERTÉ, STEVEN	5a	2022-07-01
227811	LANTEIGNE, CAROLINE	4b	2022-07-01
228072	LOSIER, KIM	6a	2022-07-01
228385	LYONNAIS, CATHERINE	1b	2022-07-01
229073	LECLERC, MARIE-HELENE	1b	2022-07-01
229326	LEMIEUX, CAROLHANN	1a	2022-07-01
229587	LEBLANC, DAPHNÉE	3b	2022-07-01
230087	LABBE, SAMUEL	1b	2022-07-01
230759	LLAMERA, ELEIZA	1a	2022-07-01
230942	LANCTÔT, GABRIELLE	4c	2022-07-01
231289	LANGLOIS, SAMUEL	3b	2022-07-01
231558	LAVOIE, AMELIE	5a	2022-07-01
231641	LEMRAËTE, ALAA-EDDINE	5a	2022-07-01
231715	LECLAIR, PASCAL	1a	2022-07-01
231894	LAURENCE, EMMANUEL	1a	2022-07-01
231894	LAURENCE, EMMANUEL	2a	2022-07-01
232036	LAPOINTE, MAXIME	1a	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
232045	LECLAIR, RÉMI	3b	2022-07-01
232096	LAFORST, MATISSE	1b	2022-07-01
232129	LOYER, JÉRÔME	1a	2022-07-01
232344	LAWA TAKPARA, OUOROU DENIS	1a	2022-07-01
232533	LAFRANCE, JOANIE	1a	2022-07-01
232717	LOUGHMARI, MUSTAPHA	1a	2022-07-01
232764	LUSSIER, VINCENT	1a	2022-07-01
232818	LAPERRIERE, PIERRE-OLIVIER	6a	2022-07-01
232903	LAROSE-L'ESPÉRANCE, CORRINE	1a	2022-07-01
233038	LACHANCE, PATRICIA	1b	2022-07-01
233235	LÉGARÉ, JEAN-PHILIPPE	1a	2022-07-01
233462	LOTTINVILLE, VINCENT	1a	2022-07-01
233488	LÉVESQUE, DAVID	3b	2022-07-01
233491	LEBLOND, ANNE-MARIE	1a	2022-07-01
233658	LEGAULT BEAUDOIN, YOLÈNE	16a	2022-07-01
234017	LAROUCHE, MATHIEU	16a	2022-07-01
235164	LANDRY, JEAN-MARC R	16a	2022-07-01
235662	LÉVESQUE, YANNICK	16a	2022-07-01
235729	LACOURSIÈRE, WILLIAM	16a	2022-07-01
235972	LÉTOURNEAU, VINCENT	16a	2022-07-01
236410	LESSARD, LINDA	16a	2022-07-01
236536	LOCK, VICKY	16a	2022-07-01
236612	LIU, LANFENG	16a	2022-07-01
236851	LONGO, MARIA ROSA	16a	2022-07-01
237020	LAVOIE, JEAN-FRANÇOIS	16a	2022-07-01
237930	LECHASSEUR, MARIE-PIERRE	16a	2022-07-01
239221	LAMETIER, SHADWING	1a	2022-07-01
239345	LAKHOAJA, IMANE	1a	2022-07-01
239500	LAVOIE, MARILYNE	1a	2022-07-01
239666	LEVESQUE, PRESCYLLA	1a	2022-07-01
239815	LEBLANC, DAVID	6a	2022-07-01
239844	LÉGER, PAUL	1a	2022-07-01
239905	LOISEAU DELAMOUR, ANIECE	1a	2022-07-01
239931	L'ITALIEN-BÉLAND, SÉBASTIEN	1a	2022-07-01
240181	LOO-DOS SANTOS, KELLY	3b	2022-07-01
240332	LANGLOIS, ANTOINE	3b	2022-07-01
240407	LALONDE, BRADLEY	4b	2022-07-01
240436	LAVOIE-GROULX, SABRINA	3b	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
240590	LANOUILLE, WILLIAM	1a	2022-07-01
240655	LAFRAMBOISE, MATHIEU	3b	2022-07-01
240702	LEBLANC, ANDRÉ	3b	2022-07-01
240858	LAHNINI, FIRDAWS	16a	2022-07-01
241186	LEBLANC-BEAUDRY, OLIVIER	3b	2022-07-01
241344	LAHLOU, NABIL	1a	2022-07-01
241406	LUSSIER-CAOUILLE, GUILLAUME	16a	2022-07-01
241924	LEBLANC-VEZINA, DAVID JACOB	4b	2022-07-01
241946	LEBLANC-VÉZINA, JULIE SARAH	4b	2022-07-01
242370	LANTÉIGNE, CHRISTIN	3b	2022-07-01
242456	LAROCHE, LINDA	4b	2022-07-01
242463	LY, CHI HUNG	3b	2022-07-01
242471	LÉTOURNEAU, MAUDE	1a	2022-07-01
242477	LO, PAPA MOR	1a	2022-07-01
242578	LÉVESQUE-PÉRO, FÉLIX	1a	2022-07-01
242685	LOIGNON, BIANCA	3b	2022-07-01
242731	LATENDRESSE, RAPHAËL	1a	2022-07-01
242745	LESSARD, MÉLANIE	4c	2022-07-01
243279	LANGLADE DUBOIS, MARIE-EVE	3b	2022-07-01
243288	LEMAIRE, MARIANNE	3b	2022-07-01
243378	LEBEL, STÉPHANIE	1b	2022-07-01
243451	LANNIN, MELISSA	3b	2022-07-01
243544	LEGER, PATRICIA	4b	2022-07-01
243581	LAVERRIERE, NANCY	3b	2022-07-01
243595	LACHANCE, MAXIME	3b	2022-07-01
243664	LUSSIER, FRANCINE	16a	2022-07-01
243668	LAAYAD, MERIAM	4b	2022-07-01
243811	LOPERA, LUIS	1a	2022-07-01
243926	LAVOIE, FÉLIX	1a	2022-07-01
244019	LAMBERT, DANIEL	4a	2022-07-01
244352	LEPAGE, MYLÈNE	1a	2022-07-01
244383	LI, CHENYAN	1a	2022-07-01
244507	LAPOINTE, STÉPHANIE	3b	2022-07-01
244527	LI, KUN	1a	2022-07-01
244728	LIRETTE, MARIE-JOSÉE	1a	2022-07-01
244735	LANDRY, ROXANE	3b	2022-07-01
244744	LARUE, MARIANNE	16a	2022-07-01
244757	LEMAY, NOÉMIE	1b	2022-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
244792	LEGARE, SÉBASTIEN	4b	2022-07-01
244818	LAPLANTE, JANEL	3b	2022-07-01
244820	LOUIS, CHARLES-HENRY	5b	2022-07-01
244909	LEVESQUE, FRANCIS	5b	2022-07-01
244930	LAUZIER LABARRE, SÉBASTIEN	1a	2022-07-01
245098	LEVESQUE, ANTOINE	1a	2022-07-01
245119	LOPEZ, GERMAN ALONSO	1a	2022-07-01
245328	LEBEL, SOPHIE	1a	2022-07-01
245372	LAVIGNE, ALEXANDRE	4b	2022-07-01
245390	LAFONTAINE, MARIE-SOLEIL	4b	2022-07-01
245399	LECOMPTE, PIERRE-ALEXANDRE	3b	2022-07-01
245471	LAMONTAGNE, ARIEL	3b	2022-07-01
245593	LAROSE, MOLLY	3b	2022-07-01
245628	LECLERC, MICHELLE	4b	2022-07-01
245664	LEMAY, ÉMILY	1a	2022-07-01
245955	LECLERC, DOMINIC	1a	2022-07-01
245988	LANDRY, JULIEN	3b	2022-07-01
246065	LECLERC AUCLAIR, ALEXANDRE	3b	2022-07-01
246068	LABRIE, JOSIANNE	3b	2022-07-01
246149	LAMKA, ROBERT	1a	2022-07-01
246315	LEDUC, MAGGIE	3b	2022-07-01
246495	LEGRAND, MARVING DAVIDSON	3b	2022-07-01
246548	LANCHEROS, MONICA JOHANA	1a	2022-07-01
246606	LEGRAND, BRANDEEN-DAVID	3b	2022-07-01
246629	LANDRY MONGEAU, CAROLANNE	1a	2022-07-01
246632	LAUZON CARRIERE, MELISSA	1a	2022-07-01
246961	LEROUX, BRYAN	1a	2022-07-01
247049	LABRIE, FRANCIS	16a	2022-07-01
247137	LAVALLIÈRES, ANNIE	1a	2022-07-01
247186	LALIBERTÉ-MAWN, ÈVE	1a	2022-07-01
247561	LEDUC, JEAN-SÉBASTIEN	1a	2022-07-01
247676	LEMAY, FRÉDÉRIK	1a	2022-07-01
248008	LABRIE, JÉROME	4b	2022-07-01
248012	LÉVESQUE, AURÉLIA ROSE	1a	2022-07-01
248018	LABERGE POIRIER, STEPHANIE	4b	2022-07-01
248068	LAI YOON HIN, BRYAN	3c	2022-07-01
248074	LUTUMBA, ROLAND MPASI MALONGO	1b	2022-07-01

<b>Certificat</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date d'annulation</b>
248626	LALONDE, JULIE	16a	2022-07-01
249842	LÉTOURNEAU, OLIVIER	1a	2022-07-01
250400	LESSARD-SAUCIER, ALEXANDRA	4b	2022-07-01
250464	LAROCHE-MÉLANÇON, WILLIAM	1a	2022-07-01
250843	LAMBERT, ERIC	1a	2022-07-01
250918	LOUNDOU HOUNKPODOTE, VAN	3b	2022-07-01

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	BEAUDET	JULIE	2022-07-06
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	NAKHLE	JOE	2022-07-06

##### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	BEAUDET	JULIE	2022-07-06
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	NAKHLE	JOE	2022-07-06

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
507499	FRANÇOIS LA RIVIÈRE	Assurance de dommages (courtier)	2022-07-06
509769	LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCE SPÉCIALISÉE INC.	Assurance de dommages (courtier)	2022-07-06
510319	ASSURANCES ALAIN MATHIEU INC.	Assurance de personnes	2022-07-12
511031	MICHEL LABELLE	Assurance de personnes	2022-07-06
511310	HUGUES MÉNARD	Assurance de personnes	2022-07-12
515244	9221-8866 QUÉBEC INC.	Expertise en règlement de sinistres	2022-07-07
600924	JACQUELINE TANNOUS	Assurance de personnes	2022-07-12
602602	AGENCE LACHANCE INC.	Assurance de personnes	2022-07-11
603083	STÉPHANIE PROULX	Assurance de personnes	2022-07-12
603569	RENATA ROCHA BARROS	Assurance de personnes	2022-07-06
603710	LALIBERTÉ FINANCIÈRE INC.	Assurance de personnes	2022-07-08
604086	SOLUTIONS FINANCIÈRES DANIEL POITRAS INC.	Assurance de personnes	2022-07-06

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
604086	SOLUTIONS FINANCIÈRES DANIEL POITRAS INC.	Assurance collective de personnes	2022-07-06
605025	CAPITAL FONCIER INC.	Courtage hypothécaire	2022-07-12
606104	THIERRY DUCTAN INC.	Courtage hypothécaire	2022-07-06
606913	FRÉDÉRIC PHAN	Assurance de personnes	2022-07-12

### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

#### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
INTEGRA CAPITAL LIMITED	KEHLER	DENISE	2022-07-11
PICTET GESTION D'ACTIFS INC.	EISINGER	SÉBASTIEN	2022-07-12

#### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
INTEGRA CAPITAL LIMITED	KEHLER	DENISE	2022-07-11
PICTET GESTION D'ACTIFS INC.	EISINGER	SÉBASTIEN	2022-07-12

#### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
INTEGRA CAPITAL LIMITED	KEHLER	DENISE	2022-07-11

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607487	NOVARISK INC.	FERNANDO AN TONIO SILVA	Assurance de dommages (courtier)	2022-07-06

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607488	ROSEN GROUP FINANCIAL SERVICES LTD.	LEWINS ROSEN	Assurance de personnes	2022-07-06
607489	RBARROS ASSURANCES INC.	RENATA ROCHA BARROS	Assurance de personnes	2022-07-06
607490	FINANCIÈRE DES MÉDECINS DU CANADA INC.	JOSÉ DE TRINIDAD	Assurance de personnes	2022-07-07
607491	9465-1460 QUÉBEC INC.	BENOIT DULONG	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-07-07
607492	TEIX FINANCIAL INC.	DANIEL LA TOUR	Assurance de personnes	2022-07-07
607494	GESTION MAESS INC.	MARTINE BEAULIEU	Assurance de personnes Planification financière	2022-07-08

**3.6 AVIS D'AUDIENCES**

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – JUILLET 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
DANNY ROY 141054	CD00-1487	Me Janine Kean, Présidente M. Jasmin Lapointe M. Philippe-Antoine Truchon-Poliard	6 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Non-convenance  Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)  Défaut de bien connaître son client	Culpabilité
JESSICA BEAULAC 208202	CD00-1501	Me Claude Mageau, Président M. Marc Binette, Pl. Fin. M. Éric F. Gosselin, Pl. Fin.	6 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné  Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme	Culpabilité et sanctions
NILS LAVOIX 227714	CD00-1466	Me Marco Gaggino, Président M. Robert Chamberland, A.V.A. M. Trong Cuong Ha	8 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Sanctions

JEAN-FRANÇOIS MORIN 172539	CD00-1498	Me Chantal Donaldson, Présidente  M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin.  M. Éric F. Gosselin, Pl. Fin.	12 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné  Méthodes de concurrence et de sollicitation ou représentations déloyales, indignes, non objectives ou immodérées  Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme	Culpabilité
ROBERT ST-CYR 226088	CD00-1495	Me Madeleine Lemieux, Présidente  M. Bruno Therrien, Pl. Fin.  M. Ntangbany Mabolia	13 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Fournir de faux renseignements à l'assureur  Entrave au travail des organismes d'autoréglementation  Utilisation de renseignements personnels et confidentiels	Sanctions
ROY VALADE 129926	CD00-1505	Me Claude Mageau, Président  M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.  M. Claude Poirier, A.V.A.	20 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme  Défaut de bien connaître le produit financier	Culpabilité et sanctions
HE PENG 230254	CD00-1509	Me Marco Gaggino, Président  Mme Mona Hanne, Pl. Fin.  M. André Harvey	22 juillet 2022 à 9h30	Par visioconférence	Falsification ou contrefaçon de documents	Culpabilité et sanctions

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.1.2 du Bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1480

DATE : 28 juin 2022

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Janine Kean	Présidente
M. Marc Binette, Pl. Fin.	Membre
M. Jeannot Plamondon	Membre

---

**Syndic de la Chambre de la sécurité financière**  
Partie plaignante

c.

**Éric Morin**, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 177270 et numéro BDNI 2283381)  
Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SUR SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom et prénom des consommateurs concernés par la plainte disciplinaire ainsi que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

CD00-1480

PAGE : 2

**DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION**

[1] La plainte disciplinaire dont est saisi le Comité de discipline (le Comité) de la Chambre de sécurité financière (la CSF) a été portée contre l'intimé le 18 juin 2021.

[2] L'instruction de cette plainte qui comporte six chefs d'infraction devait procéder les 7, 8 et 9 décembre 2021.

[3] Le 6 décembre 2021, le Comité est informé qu'il y a un plaidoyer de culpabilité sur quatre des six chefs d'infraction de la plainte, les deux autres faisant l'objet d'une demande de retrait.

[4] Le 7 décembre 2021, le Comité a accueilli la demande de retrait des chefs d'infraction 4 et 5, la partie plaignante estimant ne pas pouvoir relever son fardeau de preuve pour ces derniers chefs d'infraction.

[5] Les trois premiers chefs d'infraction retenus reprochent à l'intimé de ne pas avoir, le 25 février 2020, rempli correctement les formulaires de préavis de remplacement quant à trois polices d'assurance de personnes contractées antérieurement par le consommateur M.B., par l'entremise d'un autre représentant, alors qu'il lui faisait souscrire une proposition d'assurance-vie temporaire individuelle à M.B.

[6] Le sixième chef d'infraction lui reproche de ne pas avoir, le 10 mars 2020, rempli de formulaire de préavis de remplacement.

[7] L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous chacun des chefs d'infraction 1, 2, 3 et 6.

[8] Ayant compris les conséquences de son plaidoyer, le Comité l'a déclaré coupable pour avoir contrevenu aux articles 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (Règlement) et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (Code CSF).

[9] Comme tous ces chefs d'infraction 1, 2, 3 et 6 concernent tous le préavis de remplacement, l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 16 du *Code CSF* a été ordonné.

CD00-1480

PAGE : 3

[10] Ensuite, la partie plaignante demande un délai pour procéder à des vérifications avant que les parties fassent leurs représentations sur sanction. Par conséquent, celles-ci demandent de remettre le dossier à la fin janvier 2022 pour une conférence de gestion, lors de laquelle une date d'instruction sur sanction sera fixée.

[11] Donnant suite à la demande des parties, le Comité fixe une première conférence de gestion le 25 janvier 2022. À cette date, le syndic a expliqué avoir besoin de plus de temps. En conséquence, l'audience sur sanction est fixée au 31 mai 2022.

[12] À cette dernière date, les parties avisent le comité qu'elles présentent une recommandation commune sur sanction.

[13] La procureure du syndic a résumé les faits entourant les infractions tout en déposant de consentement la preuve documentaire pertinente aux chefs d'infraction pour lesquels l'intimé a été déclaré coupable<sup>1</sup>.

### **LE CONTEXTE**

[14] L'intimé exerce dans la discipline de l'assurance depuis 2008 et en épargne collective à partir de 2009.

[15] En tout temps au moment des événements, il détenait un certificat dans la discipline d'assurance de personnes, qu'il détient d'ailleurs toujours. Il est également inscrit comme représentant de courtier pour un courtier en épargne collective<sup>2</sup>.

[16] La plainte réfère à des polices d'assurance souscrites par les clients avec un autre représentant et avant l'existence de la relation d'affaires entre l'intimé et ses clients.

[17] Cette relation d'affaires entre l'intimé et le couple de consommateurs a duré environ un an. Par la suite, le couple est retourné auprès de son conseiller précédent. Après étude de son dossier par celui-ci, il a mis fin à sa relation avec l'intimé.

---

<sup>1</sup> P-1 à P-33, à l'exception des pièces P-3, P-9, P-12, P-16, P-19 à P-33, qui ont été retirées.

<sup>2</sup> P-1, attestation du droit de pratique en date du 14 mai 2021.

CD00-1480

PAGE : 4

[18] Le consommateur M.B. est le seul preneur de ces assurances. Sa conjointe et ses enfants peuvent y apparaître notamment comme assurés, bénéficiaires d'assurance vie ou autres.

[19] Le 25 février 2020, alors que l'intimé faisait souscrire à M.B. une proposition d'assurance vie temporaire individuelle avec Primerica (P-8), laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation de trois de ses contrats d'assurance vie antérieurs, il n'a pas rempli correctement les formulaires de préavis de remplacement.

[20] Les omissions et erreurs commises par l'intimé sur ces préavis sont celles décrites sous chacun de ces trois chefs d'infraction. Les contrats antérieurs visés sont ceux souscrits :

- a) Pour le chef d'infraction 1 : en 2016, avec la compagnie d'assurance SSQ;
- b) Pour le chef d'infraction 2 : en 2019, avec la compagnie Empire;
- c) Pour le chef d'infraction 3 : en 2014, avec la compagnie Manuvie.

[21] Quant au chef d'infraction 6, l'intimé n'a rempli aucun préavis de remplacement le 10 mars 2020, alors qu'il faisait souscrire à M.B. la proposition d'assurance invalidité auprès de The Edge Benefits, laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation ou une réduction des protections de la police d'assurance vie contractée avec la compagnie SSQ en avril 2017.

[22] L'intimé a expliqué au Comité qu'il a, de son propre chef, mis en place des mesures de redressement à la suite de l'enquête du syndic. Ainsi, il a pris une entente avec H.L., une représentante d'expérience de son cabinet, pour qu'elle lui serve de mentor. À ce titre, cette dernière passe à travers tous ses dossiers depuis janvier 2022, non seulement eu égard aux préavis de remplacement, mais aussi pour les analyses de besoins financiers (ABF) et autres. H.L. agit ainsi auprès d'autres conseillers également.

[23] L'intimé a suivi, dès le mois de décembre 2021, une formation d'environ 90 minutes sur les formulaires de préavis de remplacement. Elle est semblable à celle offerte par la CSF. Il souhaite aussi suivre incessamment celle dispensée en ligne par la CSF intitulée *Préavis de remplacement démystifié*.

CD00-1480

PAGE : 5

[24] Si le Comité le condamne à payer des amendes, en raison d'autres engagements financiers importants, il demande de lui accorder un délai de douze mois pour leur paiement.

### **RECOMMANDATIONS COMMUNES SUR SANCTION**

[25] Les parties ont proposé :

- a) Sous chacun des chefs d'infraction 1 et 6, le paiement d'une amende de 2 000 \$, pour un total de 4 000 \$;
- b) Pour chacun des chefs d'infraction 2 et 3, l'imposition d'une réprimande.

Ces sanctions pour les trois premiers chefs d'infraction se justifient puisque commises la même journée et impliquant un seul consommateur.

[26] De plus, les parties ont recommandé sa condamnation au paiement des déboursés.

### **La plaignante**

[27] Au titre des facteurs aggravants, la procureure du plaignant a invoqué la gravité objective des infractions commises qui constituent un écart de conduite plutôt important, qui se trouvent au cœur des activités du représentant.

[28] Quant aux facteurs atténuants, elle a mentionné l'implication d'un seul couple de consommateurs, la collaboration de l'intimé à l'enquête, son plaidoyer de culpabilité et l'absence d'antécédent disciplinaire. Elle a souligné que l'intimé avait, de sa propre initiative, non seulement instauré des mesures de redressement pour corriger sa pratique, mais suivi une formation sur les préavis de remplacement offerte à l'interne du cabinet. Ces éléments révèlent une volonté sérieuse de s'améliorer. Aussi, le risque de récidive paraît plutôt faible.

CD00-1480

PAGE : 6

[29] La fourchette des sanctions pour ce type d'infraction varie entre une réprimande et des amendes de 4 000 \$ à 5 000 \$, comme il ressort des décisions soumises à l'appui de leurs recommandations<sup>3</sup>.

### **L'intimé**

[30] D'accord avec les représentations de sa collègue quant aux facteurs atténuants mentionnés, le procureur de l'intimé a insisté sur le travail sérieux que les procureurs ont entrepris pour en arriver à une entente.

[31] Quant aux chefs d'infraction 4 et 5 qui concernent des ABF, il a souligné que c'est le manque de preuve du syndic à leur égard qui a mené à leur retrait.

[32] Il a précisé que la décision *Gagné*<sup>4</sup>, bien que soumise, se situait en dehors de la fourchette décrite par sa consœur principalement en raison des constatations du Comité quant au fait qu'il s'agissait pour ce représentant notamment d'une récidive.

### **QUESTION EN LITIGE**

[33] Rappelons que dans le cas de recommandations communes sur sanction, le Comité devra y donner suite, à moins, comme édicté par la Cour suprême, que celles-ci lui apparaissent contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice<sup>5</sup>.

[34] Ainsi, il n'y a pas lieu pour le Comité de se questionner quant à la sévérité ou la clémence de cette sanction.

---

<sup>3</sup> *CSF c. Berlie Bazalais*, 2022 QCCDCSF 5 (CanLII), décision sur culpabilité et sanction rendue le 26 janvier 2022; *CSF c. Malo*, 2021 QCCDCSF 66 (CanLII), décision sur culpabilité et sanction rendue le 15 novembre 2021; *CSF c. Gagné*, 2021 QCCDCSF 2 (CanLII), décision sur culpabilité rendue le 15 janvier 2021 et 2021 QCCDCSF 35 (CanLII), décision sur sanction rendue le 10 juin 2021; *CSF c. Frenette*, 2020 QCCDCSF 57 (CanLII), décision sur culpabilité rendue le 31 octobre 2020 et 2020 QCCDCSF 64 (CanLII), décision sur sanction rendue le 2 décembre 2020.

<sup>4</sup> *Ibid*, *Gagné*, p. 62, par.14.

<sup>5</sup> *R. c. Anthony-Cook*, [2016] 2 R.C.S. 204.

CD00-1480

PAGE : 7

**ANALYSE ET MOTIFS**

[35] Le Comité a déclaré séance tenante l'intimé coupable sous chacun des chefs d'infraction 1, 2, 3 pour avoir contrevenu aux articles 22 du *Règlement* et 16 du *Code de CSF*. Toutefois, l'arrêt conditionnel des procédures a été ordonné quant à l'article 16 du *Code de CSF*.

[36] Eu égard au chef d'infraction 6, il a été déclaré coupable pour avoir contrevenu à l'article 22 du *Règlement*, seule disposition invoquée à son soutien.

[37] Il y a lieu de rappeler ci-après ce que l'article 22 du *Règlement* stipule :

**22.** Lorsque la souscription d'un contrat d'assurance est susceptible d'entraîner la résiliation, l'annulation ou la réduction des bénéfices d'un autre contrat d'assurance, le représentant doit:

1° (*paragraphe abrogé*);

2° remplir, avant ou en même temps que la proposition d'assurance, le formulaire prescrit à l'Annexe I, si le preneur ou l'assuré a avantage à remplacer son contrat par un autre;

3° expliquer le contenu du formulaire au preneur en faisant la comparaison des caractéristiques des contrats en vigueur par rapport à ceux proposés et la description des avantages et désavantages du remplacement;

3.1° remettre au preneur une copie du formulaire rempli et signé par le représentant au plus tard 5 jours ouvrables suivant la signature de la proposition;

4° expédier le formulaire rempli et signé par le représentant par tout moyen permettant d'attester la date de l'envoi au siège des assureurs dont les contrats sont susceptibles d'être remplacés dans les 5 jours ouvrables de la signature de la proposition d'assurance;

5° expédier une copie du formulaire rempli dans le délai prévu au paragraphe 4 à l'assureur auprès duquel le représentant en assurance de personnes se propose de placer le nouveau contrat.

(Nos soulignés )

[38] Considérant les faits propres à la présente affaire ainsi que les facteurs tant aggravants qu'atténuants soulignés par les parties et rapportés dans la présente décision sous les représentations des parties, le Comité est d'avis que leurs recommandations communes répondent aux critères devant le guider dans la détermination des sanctions, celles-ci n'étant pas contraires à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

CD00-1480

PAGE : 8

[39] Ces sanctions sont conformes à celles imposées habituellement pour ce type d'infractions. Le Comité y donnera donc suite.

[40] Le Comité tient à souligner la proactivité peu commune démontrée par l'intimé en vue de corriger les lacunes observées dans sa pratique et l'en félicite. Aussi, le risque de récidive paraît peu probable, voire inexistant.

[41] Enfin, le Comité a suggéré aux parties d'ajouter une recommandation au Conseil d'administration de la CSF pour le suivi par l'intimé de la formation telle qu'identifiée, ce qu'elles ont accepté.

[42] Par conséquent, le Comité condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous chacun des chefs d'infraction 1 et 6, pour un total de 4 000 \$, et lui imposera une réprimande sous les chefs d'infraction 2 et 3.

[43] De même, il le condamnera au paiement des déboursés.

[44] Enfin, il accordera à l'intimé douze mois pour le paiement des amendes et permet la notification de la présente décision à celui-ci par voie électronique.

**PAR CES MOTIFS, le Comité de discipline :**

**RÉITÈRE DÉCLARER** l'intimé coupable sous chacun des chefs d'infraction 1, 2 et 3, pour avoir contrevenu aux articles 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

**ORDONNE** sous chacun de ces derniers chefs d'infraction, l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard de l'article 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

**RÉITÈRE DÉCLARER** l'intimé coupable sous le chef d'infraction 6, pour avoir contrevenu à l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.

CD00-1480

PAGE : 9

**ET STATUANT SUR LA SANCTION :**

**CONDAMNE** l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous chacun des chefs d'infraction 1 et 6, totalisant 4 000 \$;

**IMPOSE** à l'intimé une réprimande sous chacun des chefs d'infraction 2 et 3;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés, conformément aux dispositions de l'article 151 du Code des professions (RLRQ, c. C-26);

**ACCORDE** à l'intimé douze mois pour acquitter les amendes;

**RECOMMANDE** au conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière d'**IMPOSER** à l'intimé de suivre, à ses frais, la formation accréditée par la Chambre intitulée : « *Préavis de remplacement démystifié* » (numéro 36006L1FR), l'intimé devant produire audit conseil d'administration une attestation confirmant qu'il a suivi ladite formation avec succès dans les douze mois de sa résolution, le défaut de s'y conformer résultant en la suspension de son droit d'exercice par l'autorité compétente jusqu'à la production de cette attestation;

**PERMET** la notification de la présente décision à l'intimé par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile*, soit par courrier électronique.

(S) M<sup>e</sup> Janine Kean

---

M<sup>e</sup> Janine Kean  
Présidente du Comité de discipline

(S) Marc Binette

---

M. Marc Binette, Pl. Fin.  
Membre du Comité de discipline

(S) Jeannot Plamondon

---

M. Jeannot Plamondon  
Membre du Comité de discipline

CD00-1480

PAGE : 10

M<sup>e</sup> Karoline Khelfa  
CDNP AVOCATS  
Procureure de la partie plaignante

M<sup>e</sup> René Vallerand  
DONATI MAISONNEUVE s.e.n.c.r.l.  
Procureur de la partie intimée

Dates d'audience : 7 décembre 2021 et 31 mai 2022

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

CD00-1480

PAGE : 11

**ANNEXE****PLAINTÉ DISCIPLINAIRE**

Je, soussigné, **GILLES OUMET**, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière, affirme solennellement et déclare que j'ai des motifs raisonnables de croire que l'intimé, alors qu'il détenait un certificat portant le numéro 177270 (BDNI 2283381) émis par l'Autorité des marchés financiers et qu'il était, de ce fait, encadré par la Chambre de la sécurité financière, a commis les infractions suivantes :

1. À Saint-Charles-Borromée, le ou vers le 25 février 2020, l'intimé n'a pas correctement rempli le formulaire du préavis de remplacement d'un contrat d'assurance de personnes N<sup>o</sup> [...], alors qu'il a fait souscrire à M.B. la proposition d'assurance-vie temporaire individuelle N<sup>o</sup> [...], laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation du contrat d'assurance vie N<sup>o</sup> [...], notamment pour les motifs suivants :
  - a) À la Partie 1 – Renseignements généraux, Commentaires (page 4 de 8) - omission d'inscrire et de décrire pour le contrat proposé la couverture de l'assurance pour l'enfant A.B.;
  - b) À la Partie 2 – Motifs du remplacement # 2.3 (page 6 de 8) - omission d'inscrire:
    - Le capital assuré pour l'enfant A.B. est moins élevé de 40 000 \$.
    - La protection pour l'enfant A.B. prend fin à l'âge de 25 ans, à moins d'être transformée.
    - Perte d'une protection d'assurance vie permanente libérée à partir du 22 avril 2036 pour l'enfant A.B.
    - La protection du contrat proposé n'a pas de valeur de rachat garantie ni de protection libérée réduite.
  - c) À la Partie 2 – Motifs du remplacement # 2.6 (page 7 de 8) - omission d'inscrire et de décrire pour le contrat actuel la prestation en cas d'invalidité extrême pour l'enfant A.B.

contrevenant ainsi aux articles 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

2. À Saint-Charles-Borromée, le ou vers le 25 février 2020, l'intimé n'a pas correctement rempli le formulaire du préavis de remplacement d'un contrat d'assurance de personnes N<sup>o</sup> [...], alors qu'il a fait souscrire à M.B. la proposition d'assurance-vie temporaire individuelle N<sup>o</sup> [...], laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation du contrat d'assurance vie N<sup>o</sup> [...], notamment pour les motifs suivants :
  - a) À la Partie 1 – Renseignements généraux (page 4 de 8) – erroné le type d'assurance du contrat actuel;
  - b) À la Partie 1 – Renseignements généraux, Commentaires (page 4 de 8) :
    - Pour le contrat actuel, aucune mention des participations et de leurs utilisations ni que les primes sont payables pendant 20 ans.

CD00-1480

PAGE : 12

- Pour le contrat proposé, omission de préciser le montant de la prestation pour Maxime, le terme de la protection pour lequel les primes sont fixes et garanties et d'inscrire « les primes dans 10 ans, à un âge précis, etc. »
- c) À la Partie 2 – Motifs du remplacement # 2.3 (page 6 de 8), omission d'inscrire :
  - Perte d'une protection d'assurance à vie et libérée à partir du 4 juin 2039.
  - Le contrat proposé n'a pas de participations ni de valeur de rachat garantie ni de valeur libérée garantie.
- d) À la Partie 2 – Motifs du remplacement # 2.6 (page 7 de 8), omission de décrire pour le contrat proposé l'avenant à valeur ajoutée et la prestation en cas de maladie terminale.

contrevenant ainsi aux articles 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

3. À Saint-Charles-Borromée, le ou vers le 25 février 2020, l'intimé n'a pas correctement rempli le formulaire du préavis de remplacement d'un contrat d'assurance de personnes N<sup>o</sup> [...], alors qu'il a fait souscrire à M.B. la proposition d'assurance-vie temporaire individuelle N<sup>o</sup> [...], laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation du contrat d'assurance vie N<sup>o</sup> [...], notamment pour les motifs suivants :

- a) À la Partie 1 – Renseignements généraux, Commentaires (page 4 de 8) :
  - L'intimé a écrit : « taux du coût d'assurance garanti pour 10 ans », alors que le coût d'assurance est payable pendant 10 ans et ensuite la police d'assurance est libérée.
  - Pour le contrat proposé, omission d'inscrire et de décrire la couverture de l'assurance pour l'enfant B.B.
- b) À la Partie 2 – Motifs du remplacement # 2.3 (page 6 de 8), omission d'inscrire :
  - Le capital assuré pour l'enfant B.B. est moins élevé de 40 000 \$.
  - La protection pour l'enfant B.B. prend fin à l'âge de 25 ans, à moins d'être transformée.
  - Perte d'une protection d'assurance vie permanente libérée à partir du 13 août 2024 pour l'enfant B.B.
  - La protection du contrat proposé n'a pas de valeur de rachat garantie.
- c) À la Partie 2 – Motifs du remplacement # 2.5 (page 7 de 8), omission d'écrire la valeur de rachat du contrat actuel.

contrevenant ainsi aux articles 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

- 4. (Retiré).
- 5. (Retiré).
- 6. À Saint-Charles-Borromée, le ou vers le 10 mars 2020, l'intimé n'a pas rempli le préavis de remplacement requis lorsqu'il a fait souscrire à M.B., la proposition d'assurance invalidité auprès The Edge Benefits, laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation

CD00-1480

PAGE : 13

ou une réduction des protections de la police d'assurance vie N° [...], contrevenant ainsi à l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.

Se rendant ainsi passible d'une ou plusieurs des sanctions prescrites par les articles 376 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code des professions*.

## COMITÉ DE DISCIPLINE CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-1485

DATE: 11 juillet 2022

---

LE COMITÉ <sup>1</sup> :	M <sup>e</sup> Madeleine Lemieux	Présidente
	M. John Di Nezza	Membre

---

### SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

C.

**MATHIEU CAMIRÉ**, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 166363 et numéro de BDNI 1804501)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom et prénom du consommateur concerné par la plainte disciplinaire ainsi que de toute information permettant de**

---

<sup>1</sup> Le troisième membre du comité de discipline, M. Michel McGee, étant dans l'impossibilité d'agir, la présente décision est rendue par les deux autres membres, conformément aux dispositions de l'article 371 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

CD00-1485

PAGE 2

**l'identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* (RLRQ, c. E-6.1) et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2).**

[1] L'intimé fait l'objet d'une plainte disciplinaire qui contient trois chefs d'infraction. On lui reproche un manque de professionnalisme et de compétence lors de la souscription d'une police d'assurance-invalidité en 2017, de ne pas avoir procédé à une analyse de besoins financiers complète en 2019 et finalement, de ne pas avoir agi en conseiller consciencieux toujours en 2019 lors de la souscription d'une police d'assurance-invalidité. Tous les chefs d'infraction concernent le même consommateur.

[2] La plainte se lit comme suit :

### **LA PLAINTÉ**

1. À Candiac, le ou vers le 11 décembre 2017, l'intimé n'a pas agi avec compétence et professionnalisme envers S.B. en lui faisant souscrire la police d'assurance invalidité N<sup>o</sup> [...] pour un montant mensuel de 1 000 \$ en cas de perte de revenu, alors que ce montant est inférieur aux dépenses mensuelles identifiées dans l'analyse financière des besoins et du montant de prestation mensuelle auquel S.B. est admissible auprès de l'assureur, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.
2. À Candiac, le ou vers le 24 janvier 2019, l'intimé n'a pas procédé à une analyse complète et conforme des besoins financiers de S.B., alors qu'il lui a fait souscrire la police d'assurance invalidité N<sup>o</sup> [...], contrevenant ainsi à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.
3. À Candiac, le ou vers le 24 janvier 2019, l'intimé n'a pas agi en conseiller consciencieux envers S.B. en omettant de s'assurer que les frais généraux de l'entreprise de S.B. étaient admissibles, alors qu'il lui a recommandé de souscrire la police d'assurance invalidité N<sup>o</sup> [...] pour un montant additionnel de 4 000 \$ en frais généraux d'entreprise, contrevenant ainsi aux articles 12 et 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

CD00-1485

PAGE 3

[3] L'intimé a plaidé coupable au chef d'infraction 2 de la plainte et le comité l'a déclaré coupable séance tenante d'avoir contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.

### **LE CONTEXTE**

[4] L'intimé détient, au moment des événements qui font l'objet de la plainte, un certificat en assurance de personnes pour le cabinet Services financiers Primerica Ltée. Il détient également un certificat en courtage hypothécaire pour un autre cabinet.

[5] S.B. est le client de l'intimé depuis 2010. Il communique avec l'intimé en 2017; les notes au dossier de l'intimé indiquent de nombreuses communications entre lui et S. B. entre le premier contact de S.B. en novembre 2017 et octobre 2019 date à laquelle il y a eu fin des communications entre eux. L'intimé a en effet cessé toute communication avec S.B., comme il le devait, après avoir appris que S.B. avait déposé une plainte contre lui.

[6] Cette plainte du consommateur n'a pas été produite, mais elle a généré une longue enquête du syndic et quelque 2 000 pages de documents ont fait l'objet de divulgation de la preuve; de ces documents, une centaine ont été produites par le syndic lors de l'audition sur culpabilité.

### **LE CHEF D'INFRACTION 1**

[7] Le syndic reproche à l'intimé d'avoir manqué de compétence et de professionnalisme quant à la souscription d'une police d'assurance-invalidité pour S. B. Plus précisément, le syndic lui reproche de ne pas avoir fait souscrire à son client une police d'assurance-invalidité d'un montant suffisamment élevé.

[8] Le 12 novembre 2017, S. B. communique avec le bureau de l'intimé; la personne qui prend l'appel écrit que S.B. « Désirais augmenter ses pacs, avoir

CD00-1485

PAGE 4

une assurance-invalidité, une assurance-vie et changer son adresse » (copié tel quel).

[9] Le lendemain de cet appel, l'intimé rencontre S. B. à sa résidence. Cette rencontre dure au moins deux heures. L'intimé constate d'abord qu'il y a eu beaucoup de changements dans la vie de son client S. B. depuis leurs derniers contacts : faillite personnelle et faillite de son entreprise, libération de cette faillite et période d'incarcération dans le cadre d'un dossier de santé et sécurité au travail en tant qu'employeur. À l'automne 2017, S. B. est encore en probation.

[10] Dans ses demandes, S. B. ajoute qu'il veut investir 250 \$ par semaine dont 50 % en fonds d'urgence, 25 % en fond long terme et l'autre 25 % en moyen terme.

[11] L'intimé procède à l'analyse des besoins financiers (« ABF ») de S. B.; cette ABF est complète et conforme et elle identifie correctement les besoins en assurance.

[12] Aucun reproche n'est fait à l'intimé quant à cette ABF et quant à l'ensemble des recommandations et démarches de l'intimé pour S.B., sauf pour ce qui est du montant d'assurance-invalidité qui sera souscrit.

[13] L'ABF identifie un besoin d'assurance-invalidité personnel au montant de 1 360 \$ par mois. Ce calcul n'est pas remis en question par le syndic.

[14] Malgré ce besoin identifié, S.B. souscrit une police d'assurance-invalidité au montant de 1 000 \$ par mois; au même moment il souscrit une assurance-invalidité frais généraux d'entreprise également au montant de 1 000 \$ par mois.

[15] La plainte porte précisément sur la souscription qui est de 1 000 \$ par mois en assurance-invalidité personnelle et non pas au montant de 1 360 \$ comme le besoin identifié dans l'ABF.

CD00-1485

PAGE 5

[16] L'intimé soumet que le montant souscrit est le choix du client. Il témoigne que le consommateur lui a demandé « d'aller chercher le minimum ».

[17] L'intimé explique que la compagnie d'assurance n'offre pas de couverture d'assurance-invalidité au montant exact de 1 360 \$ par mois. La couverture d'assurance est calculée par tranches de 500 \$. Les propos de l'intimé sont d'ailleurs conformes au texte de la proposition d'assurance de Edge Benefit à la section 5. Le consommateur devait donc choisir entre une couverture de 1 000 \$ par mois ou une couverture de 1 500 \$ par mois; il a choisi 1 000 \$, selon toute vraisemblance pour tenir compte de la prime à payer. L'intimé témoigne que si le client refuse de souscrire une assurance au montant qu'il lui recommande, il ne peut pas l'y obliger. C'est le client qui décide, dit-il.

[18] Il est acquis en droit professionnel que le fardeau de la preuve repose sur les épaules du plaignant. Il lui appartient de démontrer que l'intimé a commis les infractions qui lui sont reprochées.

[19] Il est également acquis que les éléments essentiels d'un chef d'infraction disciplinaire ne sont pas constitués par son libellé mais bien par les dispositions législatives ou réglementaires alléguées aux chefs d'infraction.

[20] Le comité est d'avis que le syndic ne s'est pas déchargé de son fardeau de preuve et que l'intimé n'a pas contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (la « Loi ») lors de la souscription de cette assurance-invalidité.

[21] Cet article 16 de la Loi se lit comme suit :

*« 16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.*

*Il doit agir avec compétence et professionnalisme. »*

CD00-1485

PAGE 6

[22] L'honnêteté et la loyauté de l'intimé ne sont absolument pas remises en cause dans le présent dossier.

[23] Selon le syndic, ne pas faire souscrire le montant identifié dans l'ABF est en soi une faute déontologique.

[24] De l'avis du comité, les circonstances propres à ce dossier font en sorte que le représentant n'a pas manqué de compétence ni de professionnalisme et n'a donc pas commis une faute.

[25] Agir avec professionnalisme veut dire identifier correctement les besoins en assurance du consommateur, trouver et lui proposer une assurance qui couvre ses besoins.

[26] Certes le représentant ne doit pas se contenter d'exécuter les ordres du client; il doit exercer son jugement professionnel pour le conseiller adéquatement.

[27] Toutefois, le client demeure le véritable décideur des montants d'assurance qu'il va souscrire. Rien ne permet de mettre en doute l'affirmation du représentant que la décision du montant de couverture a été prise par le client en lien avec sa capacité financière. Rien dans la preuve ne permet de conclure que c'est à la suite de la recommandation de l'intimé que le montant souscrit a été déterminé.

[28] Le client voulait en effet tenir compte de la prime à payer. On comprend d'ailleurs à la lecture des notes au dossier du représentant que le consommateur a régulièrement éprouvé des difficultés à acquitter le montant de la prime de cette assurance-invalidité.

[29] Bref, la preuve démontre que le représentant s'est bien acquitté de ses obligations envers le consommateur ne serait-ce que par la lecture des notes détaillées qu'on retrouve au dossier.

CD00-1485

PAGE 7

[30] L'intimé est donc acquitté de l'infraction du chef 1 de la plainte.

### **LE CHEF D'INFRACTION 3**

[31] Le syndic reproche à l'intimé de ne pas s'être assuré que les frais généraux de l'entreprise de S.B. étaient admissibles encore une fois en matière d'assurance-invalidité.

[32] En janvier 2019, S.B. communique avec l'intimé pour modifier et augmenter sa couverture d'assurance-invalidité principalement parce que sa conjointe envisage de quitter son emploi.

[33] La couverture invalidité personnelle est augmentée à 2 000 \$ par mois et la couverture frais généraux d'entreprise est augmentée à 5 000 \$ par mois. S. B. veut, selon les notes au dossier, couvrir les dépenses de base de l'entreprise excluant le chauffeur de remplacement.

[34] L'intimé complète une nouvelle proposition d'assurance et y indique le nom de l'employeur/entreprise de S.B. et les montants demandés sont ajoutés. L'assureur modifie la couverture d'assurance et les primes en conséquence. Le tout est confirmé environ une semaine après la rencontre entre l'intimé et S. B.

[35] En juin de la même année, le consommateur présente une réclamation à l'assureur; il réclame le paiement de la prestation d'assurance-invalidité personnelle et le paiement de la prestation pour frais généraux d'entreprise à la suite d'une invalidité.

[36] S.B. complète une déclaration de frais généraux d'entreprise le 20 juin 2019 et il joint à sa déclaration différents documents qui énumèrent les dépenses de son entreprise; il produit notamment le contrat d'entreprise qu'il a conclu à titre d'entrepreneur exploitant de véhicules lourds.

CD00-1485

PAGE 8

[37] Le 9 juillet, l'assureur demande des documents à S.B. et tout indique que les documents ont été acheminés à l'assureur.

[38] Il y a diverses communications entre la conjointe de S.B., l'intimé et l'assureur pour tenter de comprendre pour quelles raisons la réclamation pour frais généraux d'entreprise est refusée alors que la réclamation d'assurance-invalidité personnelle est acceptée.

[39] La raison du refus de payer l'assurance frais généraux ne ressort pas clairement de la preuve.

[40] Selon le plaignant, l'intimé n'aurait pas fait souscrire le bon produit. Un chauffeur (« Driver ») ne serait pas admissible et le payeur des primes étant S.B. lui-même, ceci l'aurait rendu inadmissible. Il aurait dû faire une vérification plus approfondie de la nature des dépenses en lien avec la police d'assurance et s'assurer qu'elles étaient admissibles.

[41] De son côté, l'intimé soutient que la réclamation n'a pas été acceptée parce que le consommateur n'a pas fourni à l'assureur la preuve du paiement des dépenses alléguées.

[42] La correspondance échangée entre l'assureur et le consommateur et tout particulièrement la lettre du 17 septembre 2019 est à l'effet que :

*« Les factures reçues ne correspondent pas à des frais fixes contractuels d'entreprises ».*

[43] Cet énoncé est suivi d'une liste de ce qui est compris dans les frais fixes d'entreprise, liste qui correspond à ce qu'on retrouve déjà dans la police d'assurance.

[44] On ajoute dans cette lettre :

CD00-1485

PAGE 9

« De plus, afin de pouvoir considérer les frais généraux d'entreprise, nous avons besoin de facture et preuve de paiement et dans certains cas une copie du contrat ».

[45] La preuve ne révèle pas ce qui s'est passé après le 17 septembre 2019, on ne sait donc pas si les documents demandés par l'assureur ont été fournis par S.B., ni s'il a fourni les preuves du paiement des factures comme l'assureur le lui a demandé.

[46] Dans un courriel transmis à l'enquêteur de la CSF le 8 juin 2021, l'assureur dit n'avoir reçu aucune réponse de l'assuré S. B. après cette lettre du 17 septembre 2019.

[47] Chose certaine, il n'y a pas de preuve claire que l'assureur a refusé de reconnaître l'invalidité, ni de preuve concluante que le produit auquel S.B. a souscrit n'était pas le bon produit pour son type d'entreprise. Les discussions entre l'assureur et la conjointe de S. B. portent autant sur la cause de l'invalidité, blessure ou maladie que sur l'étendue de la couverture.

[48] Bref, on ne connaît pas les motifs de la décision de l'assureur quant à l'assurance frais généraux souscrite par S. B. ni les raisons pour lesquelles S. B. n'a pas donné suite aux demandes de l'assureur du 17 septembre 2019.

[49] Le comité est donc d'avis que le syndic ne s'est pas déchargé du fardeau de prouver que l'intimé a commis les infractions qui lui sont reprochées. La preuve claire et convaincante requise pour satisfaire au critère de la prépondérance des probabilités n'a pas été faite.

[50] Le comité est d'avis que l'intimé n'a pas contrevenu aux articles 12 et 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (le Code).

[51] L'article 12 du Code impose au représentant un devoir de probité et un devoir de travail consciencieux; il doit informer adéquatement son client et il doit

CD00-1485

PAGE 10

accomplir toutes les démarches nécessaires pour bien le conseiller. La preuve ne permet pas de conclure que l'intimé n'a pas travaillé de façon consciencieuse et qu'il n'a pas fait souscrire un produit d'assurance adéquat.

[52] De la même manière, la preuve n'a pas démontré que l'intimé n'avait pas une connaissance complète des faits nécessaires pour bien conseiller son client comme le prévoit l'article 15 du Code.

[53] L'intimé est donc acquitté de l'infraction du chef 3 de la plainte.

**POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**ACQUITTE** l'intimé des chefs d'infraction 1 et 3 de la plainte;

**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef d'infraction 2 pour avoir contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r. 10);

**CONVOQUE** les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

(S) M<sup>e</sup> Madeleine Lemieux

---

**M<sup>e</sup> MADELEINE LEMIEUX**  
Présidente du comité de discipline

(S) John Di Nezza

---

**M. JOHN DI NEZZA**  
Membre du comité de discipline

CD00-1485

PAGE 11

M<sup>e</sup> Sandra Robertson  
**CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**  
Avocats de la partie plaignante

M<sup>e</sup> René Vallerand  
**DONATI MAISONNEUVE S.E.N.C.R.L.**  
Avocats de la partie intimée

Dates d'audience : 17 et 18 janvier 2022

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.